



Suite erreur valeur credipar mon assurance me demande remboursement trop perçu

Par **Mimault**, le **20/04/2025** à **17:46**

Bonjour,

Le 17/01/2025 nous avons eu un accident avec notre véhicule financé par loa.

Le véhicule est déclaré épave par l'assurance, le temps de prévenir credipar, le prélèvement du loyer est effectué sur le mois de janvier.

La procédure suit son cours L'expert donne la valeur du véhicule et credipar indique à notre assurance la somme que nous devons encore chez eux à la date du 28/02/25 sachant qu'ils n'ont pas prélever le mois de février. A préciser que sur leur formulaire, il n'est pas indiqué que c'est un document provisoire.

Après de nombreuses relances de credipar auprès de notre assureur et même une mise en demeure. Mi-mars notre assureur nous envoi un courrier, là encore sans aucunes mentions que cela pouvait être provisoire, avec la somme remboursée à credipar et la somme qui nous

verse par rapport à la valeur estimée du véhicule. Il nous verse cette somme sur notre compte.

Nous rachètons un véhicule avec somme.

Hier soit le 17 avril, relance de credipar qui indique qu'il s'est trop trompé dans la valeur du véhicule et indique une valeur au 31/12/2024, alors que nous avons payé le loyer du mois de janvier.

Sans nous consulter l'assurance rembourse aussitôt credipar et nous réclame maintenant 800 € de trop perçu.

Est qu'il y des recours possibles?

Par amajuris, le 21/04/2025 à 10:45

bonjour,

selon l'article 1235 du code civil, un indu doit être remboursé, imaginez que l'erreur soit en votre défaveur, vous exigeriez avec raison d'être remboursé.

salutations